

DOCUMENTS À FOURNIR- CHANGEMENT DE VEHICULE

Service des Taxis : 04 28 67 53 20 – taximetropole@grandlyon.com

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Vous changez de véhicule, veuillez-vous présenter avec :

- La carte grise au nom et adresse du titulaire de la licence + la facture du véhicule ou le certificat de cession
- L'attestation d'assurance en cours de validité (Carte verte et attestation usage taxis ou transport de personnes)
- Le contrôle technique Taxis obligatoire (si VL de plus d'1 an à compter de la date de 1^{ère} immatriculation)
- Le carnet métrologique au nom du titulaire de la licence (+ nom du locataire, si contrat de location gérance)
- L'original de l'ancien Permis de circuler

la métropole
GRANDLYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Générale
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com